

VISIO-REUNION CSO LAO le 14/02/2022 à 21H

Présents : Mme C. BRUIN-GAUTIER, Ch. DUPRAT, E. LAGIER, M. E. ALBERT, G. BROUILLET, C. CHEVAL, T. DUPRAT, P. OLIVE.

Excusés : Mme C. LAGONELLE, S. VALETTE, M. A. CABANIOLS, D. DONNETTE, JP. DORGANS, M. DELAY, J. DE OLIVEIRA, YB. GOUYEN, G. LATERRASSE, B. MAUREL, A. OLIVE, J. PIAT, P. SARRAT, et L. VIUDES

Pierre OLIVE remercie ceux qui ont pu se connecter ce soir malgré la fête de la St Valentin.

1/ BILANS DES COMPETITIONS LAO 2022 EN SALLE

	CA/JU	ES/SE	EC /MARCHE
2022	233	213	76
2020	239	236	120
2019	248	235	88+26

Les effectifs sont en baisse mais peut-être la période covid ne permet-elle pas de tirer des conclusions judicieuses.

L'éventualité d'une compétition CA/JU/ES puis d'une compétition élite semble attrayante mais peut-être les dates de qualification aux France nous empêcheront de la réaliser !

Tous les présents souhaitent une modification de la rédaction du livret LAO « les meilleurs parmi les qualifiables »

Un oubli de confirmation de présence ne semble pas devoir devenir payant à la majorité de la CSO LAO.

Le service médical n'aura plus à s'inscrire sur le site LAO puisque c'est la CR Méd qui le désigne.

2/ MEETINGS à LABEL REGIONAL

2.1 CRITERES PRINCIPAUX DE LA FFA

ATHLETES de 5 CLUBS différents
INVERSER LE SENS DES COURSES COURTES SI BESOIN
SABLE DES FOSSES A RAS DU SOL
JA PROPOSE PAR LE CLUB, NOMME PAR LA CSO LAO
RESULTATS PUBLIES AU SIFFA LE JOUR MEME, ET CLOTURES
LISTE DU JURY AU SIFFA ET ENVOYEE A LA CSO LAO
RAPPORT DU JA DANS LA SEMAINE ENVOYE A LA CSO LAO avec :
- Photo du point zéro
- Vérification des engins de lancers
- Rapport du chef juge marche si nécessaire
NOMBRE MINIMAL d'EPREUVES : 12

La FFA a fixé à 7 le nombre de ces meetings à label régional en Occitanie

2.2 Choix de la CSO LAO

Les compétitions choisies par la CSO pour être proposées comme « meeting à label régional » doivent :

- * respecter les critères de la FFA.
- * faire partie du circuit régional LAO.
- * être harmonieusement réparties géographiquement en Occitanie.
- * être organisées par des clubs ayant une certaine habitude de qualité.
- * ne pas se dérouler trop tôt dans la saison.
- * ne pas se dérouler après la date limite de qualification aux FRANCE.

Compte tenu de ces impératifs la CSO LAO proposera au CDLAO de désigner les clubs de ALES, BLAGNAC, CASTRES, MONTAUBAN, MURET, TARBES, UAO31.

Les clubs devront, après la décision du CDLAO, s'engager par écrit à respecter tous les critères de la FFA et de la LAO.

3/ QUESTIONS DIVERSES

3.1 Le CD31 est candidat pour accueillir les interclubs jeunes le 2/10 à SESQUIERES. La CSO LAO proposera cette implantation au CDLAO.

3.2 Le CD30 présente la candidature de l'AN30 pour accueillir une compétition de pointes d'or le 24/4 à NIMES.

3.3 Préparation des cross :

- Proposition que les QE deviennent payantes en ligne et remboursées sous conditions.
- Des médailles aux 3 premiers seront remises à Rodez à chacune des catégories de Masters M1 M2 M3 M4 M5 M6 M7... comme lors des championnats de France.
- Une réunion conjointe avec la CRR semble souhaitable pour envisager toutes les modalités des cross (1/4Finales, 1/2finales, médailles maintenues, qualifications par équipe, QE etc....

3.4 Livret estival : La CSO LAO est favorable à un livret strictement informatif pour cette année.